



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) – KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS – OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR – ESTRADA (à partir du point n° 10).

PROCURATIONS : Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI – BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes RUSSELLO – MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

19 - Demande de subvention de la MAM « Les Amours »

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles de la structure, la MAM « Les Amours » sollicite une subvention de 6 000 € pour lui permettre de remplir ses objectifs.

Le conseil municipal est appelé à statuer sur cette demande qui a été étudiée en commission le 26 juin dernier.

Le conseil municipal après exposé de M. USAI et discussion décide de :

- valider la décision de la commission, à savoir l'octroi d'une subvention de 6 K€.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 057-215702077-20250630-2025063019-DE

*informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr »*